

PROCÈS-VERBAL

Sixième rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, tenue le 9 septembre 2025 à 15h30 à l'aéroport de Mont-Joli, sous la présidence de M. Louis-Marie Bastille et à laquelle les membres présents forment quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Louis-Marie Bastille, président et administrateur – délégué de la MRC de Rivière-du-Loup
M. Bruno Paradis, vice-président 1 et administrateur – délégué de la MRC de la Mitis
M. Bertin Denis, administrateur – délégué de la MRC des Basques
M. Gérald Beaulieu, administrateur – délégué de la MRC de la Matanie
M. Francis St-Pierre, administrateur – délégué de la MRC de Rimouski-Neigette
Mme Sylvie Blanchette, vice-présidente 2 et administratrice – déléguée de la MRC de la Matapédia
Mme Louise-Anne Belzile, secrétaire de la RTBSL

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mme Sophie Duchaine, coordonnatrice de la Table régionale des élu-es municipaux du BSL
Mme Anick Beaulieu, directrice des services administratifs et greffière-trésorière adjointe de la MRC de Rimouski-Neigette

ÉTAIENT ABSENTS

M. Serge Pelletier, administrateur – délégué de la MRC de Témiscouata
M. Jean-Charles Ledeuil, trésorier de la RTBSL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M. Louis-Marie Bastille, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RTBSL-CA-2025-09-09/0052

M. Bastille constate le quorum et propose l'ouverture de la rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RTBSL-CA-2025-09-09/053

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par M. Bruno Paradis et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 23 mai 2025
4. Affaires administratives
 - 4.1. Calendrier des rencontres du conseil d'administration 2026

- 4.2. Prolongation de l'entente visant le report de la responsabilité relative au service de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC membres durant la période de mise en place de la Régie
- 4.3. Demande de contribution financière pour l'audit financier au CRDBSL
- 4.4. Demande d'inclusion de la RTBSL dans les organismes admissibles au PADTC
- 4.5. Nomination au poste de trésorier-ère
- 5. **Affaires financières**
 - 5.1. Budget 2026
 - 5.2. Mandat d'audit comptable
 - 5.3. Mandat d'accompagnement pour le cahier des charges de la plateforme de transport
- 6. **Ressources humaines**
 - 6.1. Calendrier de travail automne 2025
- 7. **Période de questions**
- 8. **Levée de la réunion**

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 23 mai 2025

RTBSL-CA-2025-09-09/0054

Il est proposé par M. Francis St-Pierre et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 23 mai 2025 tel que rédigé.

4. Affaires administratives

4.1 Calendrier des rencontres du conseil d'administration 2026

Les rencontres du conseil d'administration de la RTBSL seront réalisées le même jour que les rencontres du conseil d'administration de la Régie de l'aéroport pour 2026.

RTBSL-CA-2025-09-09/0055

CONSIDÉRANT le Règlement 02-2024 concernant les règles de régie interne et l'article 597 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le souhait des administrateurs de jumeler les rencontres des CA de la RTBSL et de l'Aéroport régional de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le siège social de la RTBSL se trouve dans la MRC de La Mitis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Paradis et unanimement résolu que les rencontres du conseil d'administration se tiennent l'avant-midi à l'aéroport de Mont-Joli aux dates suivantes :

- o Mardi 14 avril 2026
- o Mardi 8 septembre 2026
- o Mardi 8 décembre 2026

4.2 Prolongation de l'entente visant le report de la responsabilité relative au service de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC membres durant la période de mise en place de la Régie

Il est nécessaire d'adopter d'une résolution pour autoriser la signature d'une prolongation de l'entente visant le report de la responsabilité relative au service de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC membres durant la période de mise en place de la Régie.

RTBSL-CA-2025-09-09/0056

CONSIDÉRANT QUE la Régie a signé en avril 2024 une entente avec les sept (7) MRC membres ayant pour objet de confier aux MRC la responsabilité relative au service de transport collectif et adapté sur leur territoire respectif durant la période de mise en place de la structure opérationnelle de la Régie, soit du 13 janvier 2024 au 31 janvier 2025 (l'«Entente»);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a signé en mai 2025 un premier avenant avec les sept (7) MRC membres ayant pour objet de prolonger l'Entente jusqu'au 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les négociations avec le ministère des Finances en vue de mettre en place la structure financière de la Régie n'ont pas abouti à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a pas encore la capacité opérationnelle pour dispenser les services prévus à son entente de constitution;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent sur la nécessité de prolonger l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Paradis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le président de la Régie, M. Louis-Marie Bastille et sa secrétaire, Mme Louise-Anne Belzile, soient autorisés à signer le deuxième avenant de l'Entente avec chacune des sept (7) MRC membres de la Régie.

4.3 Demande de contribution financière pour l'audit financier au CRDBSL

Une demande doit être faite au CRDBSL pour financer le coût de l'audit financier 2024 et 2025 de la Régie étant donné qu'elle n'a actuellement aucune source de financement.

RTBSL-CA-2025-09-09/0057

CONSIDÉRANT la résolution RTBSL-CA-2024-12-17/0034 et la RTBSL-CA-2025-09-09/0061 octroyant le mandat d'audit comptable à la firme Mallette pour l'année 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT la dépense de 10 396,76\$, incluant les portions des taxes non remboursables (50% de la TVQ), liées à ces mandats;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la Régie doivent être financées par ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne possède actuellement aucune source de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bertin Denis et unanimement résolu de demander une contribution financière non remboursable de 10 396,76\$ au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

4.4 Demande d'inclusion de la RTBSL dans les organismes admissibles au PADTC

Le PADTC inclut une annexe des organismes municipaux admissibles à certains volets, dont tous les sous-volets du volet 2 pour le transport rural ainsi que les sous-volets 3.1, 3.2 et 3.4 en transport interurbain.

RTBSL-CA-2025-09-09/0058

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable intègre une liste des organismes municipaux admissibles aux aides financières pour le transport collectif régional et le transport interurbain par autobus;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (RTBSL) est formée de 7 des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent, lesquelles sont toutes admissibles au PADTC;

CONSIDÉRANT QUE la RTBSL est une régie intermunicipale encadrée par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'à l'instar de plusieurs régions rurales du Québec, le Bas-Saint-Laurent a vu son offre de transport interurbain diminuée progressivement depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE le transport interurbain actuellement offert au Bas-Saint-Laurent est conçu pour se rendre vers les grands centres tels Montréal et Québec et qu'un besoin important de mobilité demeure entre les villes centres du Bas-Saint-Laurent afin de donner accès aux services de santé et de formation;

CONSIDÉRANT QUE la mutualisation des services de transport apparaît comme le seul moyen de maintenir les dessertes en place et de développer une mobilité durable dans les régions rurales;

CONSIDÉRANT QU'en dépit de la prédominance de l'auto solo, le désir de recourir au transport collectif chez les Bas-Laurentien·nes est passé de 26% en 2016 à 54% en 2024.

CONSIDÉRANT QUE les MRC membres de la RTBSL, constituée le 13 janvier 2024, souhaitent que le PADTC soit une option de financement de la RTBSL afin d'intégrer ses services à l'offre régionale en transport collectif rural et interurbain du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvie Blanchette et unanimement résolu que les démarches nécessaires soient faites pour intégrer la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent dans les organismes municipaux admissibles aux aides financières pour le transport collectif régional et le transport interurbain par autobus du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

4.5 Nomination au poste de trésorier-ère

Le poste de trésorier de la RTBSL était occupé par Jean-Charles Ledeuil, responsable des finances au CRD. Celui-ci quittera prochainement ses fonctions au CRD et sera remplacé.

RTBSL-CA-2025-09-09/0059

CONSIDÉRANT QUE Jean-Charles Ledeuil occupait le poste de trésorier;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Charles Ledeuil quittera ses fonctions de responsable des finances au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL) et sera remplacé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis St-Pierre et unanimement résolu de nommer le responsable des finances du CRDBSL comme trésorier de la RTBSL.

5. Affaires financières

5.1 Budget 2026

Le budget 2026 est présenté aux administrateurs. Il est en continuité avec celui de l'année 2025.

RTBSL-CA-2025-09-09/0060

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 sera soumis aux conseils de MRC de Rivière-du-Loup, de Témiscouata, des Basques, de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie, pour adoption par chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis St-Pierre et unanimement résolu d'adopter le budget 2026 tel que présenté.

5.2 Mandat audit comptable

Une offre de service a été reçue de la firme Mallette à Mont-Joli pour le mandat d'audit 2025 de la Régie. Il est suggéré de le renouveler avec eux en continuité avec l'année précédente.

RTBSL-CA-2025-09-09/0061

CONSIDÉRANT QUE la Régie est tenue par l'article 620 du Code municipal de nommer un vérificateur externe pour réaliser l'audit de ses états financiers annuels;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour le mandat d'audit des états financiers 2025 déposé par la firme Mallette de Mont-Joli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Paradis et unanimement résolu d'octroyer le mandat d'audit des états financiers de la Régie à la firme comptable Mallette pour l'exercice 2025, pour un montant total de 5 855,91\$, incluant les taxes applicables.

5.3 Mandat d'accompagnement pour le cahier des charges de la plateforme de transport

Suite à l'appel d'offres, la firme XED Conseils a obtenu le mandat d'élaborer le cahier des charges pour une plateforme de transport de type agrégateur. Le comité exécutif recommande l'octroi du mandat.

RTBSL-CA-2025-09-09/0062

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé le 9 juin à cinq firmes de services informatiques;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date limite de dépôt, soit le 23 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de XED Conseils respecte toutes les exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande l'offre de service de XED Conseils;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de l'Espace régional d'accélération et de croissance (ERAC) couvrira l'ensemble de la dépense du mandat;

CONSIDÉRANT QUE les orientations de travail seront validées avec la Table de concertation régionale en transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Paradis et unanimement résolu d'octroyer le mandat de montage d'un cahier des charges pour une plateforme de transport à la firme XED Conseils pour un montant de 9 942,60\$ incluant les taxes nettes.

6. Ressources humaines

6.1 Calendrier de travail automne 2025

Le calendrier de travail de l'automne 2025 a été présenté avec les principaux points suivants :

- 101 – Analyse du cadre financier et légal
- 103 – Recherche de financement pour la coordination
- 201 – Mise en place d'une table de concertation régionale
- 202 – Agrégateur de transports
- 301 – Portrait du transport dans chaque MRC
- 502 – Énoncés stratégiques
- 503 – Transition d'élus

RTBSL-CA-2025-09-09/0063

CONSIDÉRANT QUE le financement du poste de chargée de projet est assuré par une convention d'aide financière avec le MTMD pour la mise en place d'une table de concertation régionale en transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les différents travaux de la RTBSL doivent être priorisés pour répondre aux besoins actuels des MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Denis et unanimement résolu d'adopter le calendrier de travail présenté, sans exclure toute urgence qui devrait être priorisée pour bénéficier d'opportunités financières ou politiques.

7. Période de questions

Aucune personne ne s'est présentée à la séance publique.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

A handwritten signature in blue ink, reading "Louis-Marie Bastille", written over a horizontal line.

Louis-Marie Bastille, président

A handwritten signature in blue ink, reading "Louise-Anne Belzile", written over a horizontal line.

Louise-Anne Belzile, secrétaire